

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

2 octobre 2017

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2017 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Lucien Gendron, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2017-10-0215

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20 h. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2017-10-0216

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Margot Perreault d'adopter l'ordre du jour.  
Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2017-10-0217

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 5 septembre 2017 à 20 heures**

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 5 septembre 2017 à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **4. FINANCES**

2017-10-0218

#### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond

d'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de septembre 2017 au montant de 33 769,33 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de septembre 2017, en vertu des règlements numéro 284 et 395:

Directeur général et secrétaire-trésorier .....	1 427,55 \$
Responsable de voirie .....	0 \$
Coordonnateur des services techniques.....	0 \$

#### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2017 au montant de 46 104,05 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**2017-10-0219**

#### **4.3 État des revenus et des dépenses au 31 août 2017**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, dépose l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2017.

L'état des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 août 2017, est annexé au procès-verbal sous le numéro d'annexe **2017-10-01.1**.

### **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

### **6. SUIVI ET RAPPORT**

#### **6.1 Rapport des employés**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

#### **Voirie, services techniques et urbanisme :**

- Entretien et réparation des véhicules;

- Nivelage de routes;
- Nettoyages de fossés
- Réfection des accotements

### **Administration :**

- Mise à jour des règlements d'urbanisme
- Communications diverses dans le dossier de la transformation de l'église (Fabrique, fournisseurs, ingénieurs, architecte, ministères, etc...)
- Appel d'offres pour la vente des pompes incendie non utilisées et endommagées;
- Recherche de logiciels pour la gestion intégrée des documents (rencontres de fournisseurs);
- Vérification des nouveaux lampadaires au DEL;
- Modifications réglementaires;
- Colloque de zone;
- Embauche assistant de voirie (entrevues, etc...)
- Élections (travaux préparatoires dont notamment la confection de la liste électorale)
- Rencontre de travail Saint-Antonin
- Comité de Voirie
- Rencontre Comité RH

### **Loisirs :**

#### **Corporation des Loisirs**

- Préparation de la prochaine réunion de la Corporation;
- Recherche d'un chansonnier pour la Fête de la St-Jean 2018;
- Demande de financement à l'URLS pour la semaine de relâche 2018;

#### **Fête de l'Halloween**

- Réalisation de l'affiche publicitaire;
- Recherche d'activités et préparation de la programmation;

#### **Fête du travail**

- Présence tout au long des activités pour assurer le bon déroulement;
- Rédaction du rapport d'activité;
- Publication des photos;

#### **Autres**

- Préparation des dossiers et documents pour le terrain de jeux à l'été 2018;
- Mise à jour du cartable de conformité de l'ACQ pour l'été 2018 suite à la réception du rapport de visite en juillet dernier;
- Rencontre et suivis avec un représentant de la plateforme de gestion Qidigo;
- Composition et envoi du document relevé 24 pour l'exercice 2017;

- Administration de la page Facebook “Loisirs Saint-Modeste”;
- Mot-Destin du mois d’octobre;

### **Développement :**

- Accompagnement de la Corporation de développement pour la fête des voisins (affiches, appels et autorisations, plans de modules de jeux)
- Participation à la fête des voisins
- Rencontre de la Corporation de développement (11 août)
- Rencontre architecte et contracteur (projet salle multi, recherche de solutions)
- Contacts et recherche de partenariat (Pépinière, Uniprix) pour planification de la fête des bénévoles et nouveaux arrivants
- Participation à la fête (17 septembre)
- Rencontre pour planification d’un nouveau budget pour le projet de salle multifonctionnelle
- Rencontre comité salle multi (Lancement de la campagne de financement)
- AGA extraordinaire (SSJB, modification de nom pour le Comptoir d’économie) et suivi avec la secrétaire pour les transferts de document vers le Registraire des entreprises.
- Argumentaire auprès d’un futur partenaire majeur pour le projet de la salle multifonctionnelle.
- Contact avec les fournisseurs pour l’installation de l’enseigne sur les terrains de la Caisse Populaire (Vistech et Gagnon Image).
- Tous autres dossiers d’ordre territorial en lien avec Saint-Modeste...

### **6.2 Rapport des conseillers**

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

### **6.3 Rapport du maire**

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

## **7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

2017-10-0220

### **7.1 Choix du soumissionnaire pour la location d’un conteneur pour les gros rebuts**

**Note : Margot Perreault, conseillère, informe les élus qu’elle est en situation de conflit d’intérêts et qu’elle se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec un des soumissionnaires.**

**ATTENDU** que des demandes de soumissions ont été adressées à divers fournisseurs pour la location d’un conteneur pour la cueillette des gros rebuts;

**ATTENDU** les résultats des offres faites à la Municipalité représentés dans le tableau suivant (prix avant taxes) :

Fournisseur	Volume	Prix du transport (avant taxes)	Livraison du conteneur
Conteneurs KRT inc.	40 verges cubes	135 \$ par voyage Location gratuite	Inclus
Les Entreprises Perreault Gagné inc.	40 verges cubes	135 \$ par voyage Location gratuite	Inclus
Gaudreau Environnement inc.	Pas appliqué	Pas appliqué	Pas appliqué

NB : Pour les deux soumissionnaires ayant appliqué, les frais de traitement et de disposition des rebuts sont de 92\$ la tonne.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger :

**QUE** compte tenu du fait que nous avons 2 soumissions strictement identiques, il est décidé de procéder à un tirage au sort entre les 2 soumissionnaires; tirage au sort réalisé par un citoyen présent dans la salle;

**QUE** ce conseil octroie le contrat de location de conteneur à l'entreprise « Les Entreprises Perreault Gagné inc. » pour les rebuts volumineux et de le mettre à la disposition des citoyens du vendredi 6 octobre au dimanche 15 octobre 2017 inclusivement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers votants**

2017-10-0221

**7.2 Renouvellement de l'entente pour l'entretien des gazons municipaux**

**Note : Margot Perreault, conseillère, informe les élus qu'elle est en apparence de situation de conflit d'intérêts et qu'elle se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec un des soumissionnaires.**

**ATTENDU QUE** le contrat pour l'entretien des gazons municipaux vient à échéance le 30 septembre 2017 au montant de 1800 \$;

**ATTENDU QU'**il a été demandé de rajouter l'entretien du terrain du réservoir de l'aqueduc Village à son offre de services ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Modeste a reçu l'offre de renouvellement ainsi modifiée pour 1 an de la part du prestataire de services actuel selon les conditions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant de l'offre	Durée de validité
Gilles Couillard	2 150 \$	30 septembre 2018

NB : à noter que le coût supplémentaire lié à l'entretien du terrain du réservoir de l'aqueduc Village est de 275\$.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

D'accepter la soumission de M. Gilles Couillard au montant de 2 150 \$ jusqu'au 30 septembre 2018;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers votants**

2017-10-0222

**7.3 Entretien et surveillance de la patinoire pour l'hiver 2017-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire pourvoir à l'opération, la surveillance et l'entretien de la patinoire et du local du Centre récréatif Guillaume Bastille pour la période d'ouverture au public allant du 15 décembre 2017 au 10 mars 2018 inclusivement;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une (1) offre de la part de Jeannette Michaud de Saint-Modeste au montant de 10 140 \$ taxes incluses pour l'ensemble de la période précitée (à comparer au montant de 9880 \$ pour l'année dernière);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault d'accepter l'offre de services de Madame Jeannette Michaud au montant de 10 140 \$ et pour la période précitée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2017-10-0223

**7.4 Quote-part 2018 pour le Transport «Vas-Y» volet adapté**

**ATTENDU** le projet de loi n°56 modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, entré en vigueur le 17 décembre 2004, et les nouvelles responsabilités municipales en découlant à l'égard des personnes handicapées;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires du **Transport Vas-Y** Volet adapté nous ont été communiquées pour l'année 2018 faisant ainsi passer la quote-part de 2562 \$ (en 2016) à 2574 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Margot Perreault, d'adhérer au service de Transport adapté, pour l'année 2018 au coût de 2574 \$.

**Le vote est demandé :**

- Nombre de votes « Pour » : 5
- Nombre de votes « Contre » : 1

**Adoptée à la majorité des conseillers présents**

2017-10-0224

**7.5 Approbation des tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2018**

**ATTENDU QUE** par avis public en date du 27 septembre 2017, la Ville de Rivière-du-Loup publiait la liste des tarifs applicables au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Modeste utilise les services de la Ville de Rivière-du-Loup en la matière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Lucien Gendron :

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- D'approuver la tarification du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2018;
- D'expédier une copie de la présente résolution au greffier de la Ville de Rivière-du-Loup;

Une copie de l'avis public des tarifs d'enfouissement technique est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et est annexée sous le N° **2017-10-01.2**.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2017-10-0225**

#### **7.6 Cession de biens mobiliers : équipements de voirie**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se départir de divers biens mobiliers entreposés au garage municipal dont elle n'a plus l'utilité et qu'elle a décidé de procéder par appels d'offres pour se départir de ces biens, lequel a été affiché et publié au journal MOT-DESTIN du 24 août 2017;

**ATTENDU QUE** les offres devaient être reçues à la municipalité avant le 27 septembre 2017 à 10h00 AM dans une enveloppe cachetée avec la mention « appel d'offres équipements de garage ».

**ATTENDU QUE** les offres reçues sont les suivantes :

Biens mobiliers à la vente	Nom des soumissionnaires	Montant de l'offre avant taxes
3 Pompes incendie non fonctionnelles	Jean-Louis Boucher	105.00 \$
3 Pompes incendie non fonctionnelles	Réal Gagné	100.00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault **QUE** la Municipalité de Saint-Modeste retient l'offre de M. Jean-Louis Boucher pour l'achat :

- o De 3 pompes incendie non fonctionnelles au montant de 105.00 \$ avant taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2017-10-0226

**7.7 Embauche d'un assistant spécialisé à la voirie et aux infrastructures**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a ouvert une demande de candidature pour le poste vacant d'assistant spécialisé à la voirie et aux infrastructures municipales (poste permanent à temps plein);

**ATTENDU** qu'un appel à candidatures a été publié dans les journaux locaux et sur le site d'Emploi Québec;

**ATTENDU QU'**il s'en est suivi par le Comité de Voirie l'examen des candidatures ainsi que des entrevues d'embauche;

**ATTENDU** que parmi les candidats reçus en entrevue, le comité de voirie recommande de retenir la candidature de M. Christian Michaud;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Jean-Guy Raymond **QUE** :

- Le poste d'assistant de voirie soit attribué à monsieur Christian Michaud;

- Le conseil confirme l'engagement de monsieur Christian Michaud aux conditions telles que décrites dans le projet de lettre d'engagement à transmettre à monsieur Christian Michaud daté du 29 septembre 2017 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une réunion préparatoire à la présente séance.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2017-10-0227

**7.8 Changement de catégorie d'emploi – Employé de voirie**

**ATTENDU** que le Comité de Voirie recommande de modifier la catégorie d'emploi de M. Sébastien Michaud afin de combler le poste d'adjoint de voirie spécialisé;

**ATTENDU** que le Comité de Voirie souhaite ainsi reconnaître le professionnalisme, les compétences techniques et l'implication de M. Sébastien Michaud;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE** ce conseil entérine la nomination de M. Sébastien Michaud au poste d'adjoint spécialisé à la voirie et aux infrastructures municipales aux conditions telles que décrites dans la lettre de nomination à transmise à M. Sébastien Michaud datée du 21 septembre 2017 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire à la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2017-10-0228

**7.9 Changement automate Village, paramétrages des automates et accès à distance**

**ATTENDU** que la Municipalité doit mettre aux normes ses automates des réseaux d'aqueduc Village et Audet;

**ATTENDU** qu'une offre de service a été obtenue de la part de l'entreprise Automation Damours inc. pour le remplacement de l'automate du Village au coût de 6600 \$ avant taxes et pour la mise à niveau des automates (télémétrie) au tarif horaire de 95,10\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault :

**QUE** ce conseil octroie le contrat mentionné en préambule à l'entreprise Automation Damours au montant de 6600 \$ avant taxes pour la fourniture d'un système d'acquisition (chlore, pH, température, débit d'entrée, débit de sortie) et pour l'installation d'appareils télémétriques sur les réseaux Village et Audet au tarif horaire de 95,10\$ avant taxes ;

**QUE** la dépense sera payée par le biais du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2017-10-0229

**7.10 Travaux de réparation tracteur versatile – Voirie**

**ATTENDU** que le tracteur versatile TV-140 nécessite certaines réparations (trouble électrique et balancier essieu) et qu'une offre de services a été demandée à l'entreprise Groupe Dynaco Machinerie s.e.c;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Émile-Olivier Desgens :

**QUE** ce conseil octroie le contrat de réparation du tracteur versatile TV-140 à l'entreprise mentionnée en préambule à l'entreprise Groupe Dynaco Machinerie s.e.c au montant de 8 468,93 \$ avant taxes selon soumission portant le N°SOU0002344 datée du 14 septembre 2017;

**QUE** la dépense sera payée par le fonds de fonctionnement courant de l'exercice financier en cours;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2017-10-0230

**7.11 Modifications au guide de l'employé - Conditions de travail**

**ATTENDU** que dans sa résolution N°2011-12-0270, la Municipalité de Saint-Modeste adoptait un guide de l'employé afin de faciliter l'intégration dans l'équipe des nouveaux employés, de permettre aux employés actuellement en place de connaître la mission, les valeurs, mais aussi les principaux éléments, droits, devoirs, procédures, incombant tant à l'employeur qu'à l'employé, et de

définir les grilles salariales de l'ensemble des postes de travail existant actuellement dans la municipalité.

**ATTENDU** que par sa résolution N° **2017-02-0029**, la Municipalité mettait sur pied un Comité de Ressources Humaines (appelé « Comité RH) constitué d'employés et d'élus, et que le Comité a travaillé ses derniers mois à la refonte de diverses dispositions du guide de l'employé et à renégocier la grille salariale pour les 5 prochaines années;

**ATTENDU** que tous les conseillers ont reçu une copie des modifications proposées au guide de l'employé ainsi que la nouvelle grille salariale lors d'une rencontre préparatoire à la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce conseil adopte les modifications proposées au guide de l'employé;

**QUE** lesdites modifications entreront en vigueur au 3 octobre 2017 et qu'une nouvelle version du guide mise à jour à cette date sera distribuée aux employés de la Municipalité;

**QUE** la nouvelle grille salariale entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2017-10-0231

**7.12 Changement de catégorie d'emploi – Employé d'administration**

**ATTENDU** que le Comité RH recommande de modifier la catégorie d'emploi de Mme Isabelle April dans la mesure où cette dernière réalise des tâches additionnelles non incluses à son poste actuel;

**ATTENDU** que lesdites tâches nécessitent un niveau de compétence et de responsabilité plus élevés et que Mme April les accomplit à notre satisfaction;

**ATTENDU** que le Comité RH souhaite ainsi reconnaître le professionnalisme, les compétences techniques et l'implication de Mme Isabelle April en qualité de secrétaire administrative spécialisée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

**QUE** ce conseil entérine la nomination de Mme Isabelle April au poste de secrétaire administrative spécialisée aux conditions telles que décrites dans le projet de lettre de nomination à transmettre à Mme Isabelle April datée du 3 octobre 2017 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire à la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2017-10-0232

### **7.13 Demande de contribution financière de l'Organisme Jeunesse, J'écoute**

L'organisme sans but lucratif Jeunesse, J'écoute offre depuis mai 1989 des services de consultation en ligne et par téléphone. Jeunesse, J'écoute est le seul service pancanadien de consultation, d'information et d'orientation accessible 24 heures sur 24, 365 jours par année, par téléphone et par Internet. Ce service offert aux jeunes est gratuit, bilingue et anonyme.

Le service est assuré par des intervenants professionnels possédant de l'expérience dans divers domaines, notamment le travail social, la psychologie, la sociologie et les services d'aide à la jeunesse.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Margot Perreault de remettre une contribution financière de 50\$ à l'organisme Jeunesse, J'écoute afin de contribuer au maintien du service.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2017-10-0233

### **7.14 Programmation de travaux TECQ 2014-2018 (révision)**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Modeste a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Modeste doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Attendu que** par sa résolution N°2017-03-0046, ce conseil déposait sa programmation initiale de travaux;

**Attendu que** par correspondance du 28 août 2017, le MAMOT nous a avisé que si notre municipalité a réalisé des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 depuis la dernière programmation approuvée par le Ministère, nous avons jusqu'au 15 octobre 2017 pour produire une programmation de travaux révisée et la transmettre au Ministère afin de recevoir un versement au 15 mars 2018 pour ces travaux réalisés. Cette programmation devra aussi contenir, s'il y a lieu, la planification des travaux qui seront réalisés jusqu'au 31 mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier **QUE** :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité

quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi par le directeur général au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la **programmation de travaux révisée** jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

La programmation de travaux révisée est jointe à la présente résolution sous le N° d'annexe **2017-10-01.3**.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2017-10-0234**

**7.15 Mandat à firme d'architectes - Transformation d'une partie de l'église en bibliothèque et travaux de structure**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de St-Modeste a reçu une offre de services professionnels en date du 22 septembre 2017 de la firme d'architectes Goulet & Lebel visant la réalisation du projet de transformation d'une partie de l'église en bibliothèque municipale et travaux de structure connexes pour la réalisation des relevés et des études préparatoires/ conceptuelles et estimations au montant d'honoraires de onze mille cinq cents dollars (11 500 \$) avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Modeste attribue de gré à gré le contrat de services professionnels pour les mandats exposés en préambule à la firme d'architectes Goulet & Lebel au montant total avant taxes de 11 500 \$;

**QUE** la dépense sera payée par le biais du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2017-10-0235

**7.16 Achat boîte de camion 4 saisons – Voirie**

**ATTENDU** que la boîte 4 saisons du camion Peterbilt a fait l'objet d'un examen et nécessite d'importants travaux de réparation compte tenu de son âge et de son usure (environ 12500 \$ avant taxes);

**ATTENDU** que des offres de services ont été demandées auprès différents fournisseurs pour la fourniture et l'installation d'une boîte 4 saisons 14 pieds selon nos spécifications, et que les offres reçues sont détaillées au tableau ci-après :

Fournisseur	Montant avant taxes	Commentaires
Léo Lavoie et Fils Ltée (Pohénégamook)	24 000 \$	Installation non comprise (*)
Les Produits Métalliques A.T. Inc. (Matane)	38 177,15 \$	Installation comprise
TENCO (Québec)	39 923,95 \$	Installation comprise
W. Coté et Fils Ltée (Mercier)	36 235,45 \$	Installation comprise

(\*): l'installation sera réalisée par l'entreprise Carrosserie Mécanique GS inc. de Saint-Antonin au tarif horaire de 80\$ avant taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier :

**QUE** suite à l'examen des 2 options possibles, il est décidé de procéder à l'achat d'une nouvelle boîte de camion 4 saisons;

**QUE** ce conseil octroie le contrat pour la fourniture d'une boîte de camion 4 saisons à l'entreprise Léo Lavoie & Fils (1976) Ltée au montant de 24 000 \$ avant taxes selon soumission portant le N°L220917 datée du 26 septembre 2017;

**QUE** ce conseil octroie le contrat pour l'installation de la boîte à l'entreprise Carrosserie Mécanique GS inc. de Saint-Antonin au tarif horaire de 80\$ avant taxes (estimation à ± 4000 \$);

**QUE** la dépense sera payée par le biais de la réserve financière de voirie, incluant les coûts d'installation de la boîte;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2017-10-0236

**7.17 Mandat à firme d'ingénieurs – Confection plans , devis du ponceau de la pépinière et travaux préparatoires complémentaires de la section 29 du PIIRL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de St-Modeste a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de St-Modeste a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Rivière-du-Loup a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**ATTENDU QUE** par courrier du 11 juillet 2017, le Ministère des Transports nous informait de son accord de principe pour la réalisation des travaux de la section 29 du PIIRL (N° dossier : RIRL-2017-559A) et nous demandait de lui transmettre dans les meilleurs délais :

- Le bordereau de soumission signé par le plus bas soumissionnaire conforme (dans le cas d'un appel d'offres) ou l'offre de services détaillée (dans le cas d'un contrat de gré à gré)
- Une résolution municipale indiquant le choix des prestataires de services et le coût d'élaboration des plans et devis, ainsi que le mode de financement retenu;
- Le cas échéant, le règlement d'emprunt et la lettre d'approbation de celui-ci par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite que les mandats suivants soient réalisés :

- Mandat N°1 : dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet PIIRL (section 29), la municipalité de Saint-Modeste désire préparer les plans et devis pour la réfection du ponceau Jalbert et de ± 2 300 m de correction de pavage et le resurfaçage d'un tronçon de la rue Principale.
- Mandat N°2 : dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet PIIRL (section 29), suite au constat de l'infaisabilité de la réfection du ponceau de la pépinière par insertion et considérant qu'une partie de ce ponceau appartient à la pépinière gouvernementale, qu'il est intégré à un barrage et que, pour ces raisons, le mandat initialement octroyé à SNC Lavalin change d'envergure, il convient d'obtenir un avenant en plus des sommes déjà engagées de 7000 \$ (résolution N° 2015-05-0115) ;

**ATTENDU** l'offre de services reçue en date du 20 juillet 2017 de la part de la firme SNC Lavalin pour un montant total de 28 340 \$ avant taxes pour le mandat N°2 se décomposant de la façon suivante :

- 7000 \$ dans le cadre du mandat initialement octroyé en 2015 (résolution N° 2015-05-0115) ;
- 21 340 \$ de complément de mandat incluant la portion incombant au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur les terrains de la pépinière du gouvernement

Le contrat total de 28 340 \$ se décompose en 10202 \$ (36%) à la charge de la pépinière du Gouvernement et 18 138 \$ (64%) à la

charge de la Municipalité;

**ATTENDU** l'offre de services reçue en date du 20 juillet 2017 de la part de la firme SNC Lavalin pour un montant total de 21 630 \$ avant taxes pour le mandat N°1 décrit précédemment;

**ATTENDU** qu'à des fins d'efficience et de saine gestion des deniers publics et, la Municipalité de Saint-Modeste se propose de faire réaliser les travaux de la Municipalité et du Ministère de manière concomitante tant au niveau des plans, devis, appels d'offres et surveillance de chantier que pour les travaux de construction et réfection;

**ATTENDU** qu'en vertu des montants des honoraires proposés par la firme SNC Lavalin ci-dessus exposés, l'octroi des contrats relatifs aux mandats 1 et 2 ne pourrait se faire que par le biais d'un appel d'offres sur invitation (et non pas de gré à gré);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce conseil demande au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de pouvoir déroger aux articles 936 et 938.0.3 du C.M. en vertu de l'article 938.1 du C.M. et de pouvoir attribuer les contrats de gré à gré à l'entreprise SNC Lavalin pour les mandats N°1 et 2 détaillés en préambule et dont copie sera jointe à la présente résolution sous le N° d'annexe **2017-10-01.4**;

**QU'**advenant le cas où les Ministères impliqués au dossier souhaiteraient réaliser les plans, devis, travaux, surveillance de manière autonome et distincte de la Municipalité, la demande de dérogation ne porterait que sur les contrats à la charge de la Municipalité (soit 18 138 \$ avant taxes pour le mandat N°2 et 21 630 \$ avant taxes pour le mandat N°1);

**QUE** l'attribution des mandats susmentionnés est conditionnelle à l'accord de dérogation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire aux articles 936 et 938.0.3 du C.M. en vertu de l'article 938.1 du C.M;

**QUE** la dépense pour les mandats N°1 et N°2 à la firme SNC Lavalin sera payée par le biais de l'excédent accumulé non affecté;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**2017-10-0237**

### **8.1 Règlement N° 403 - Règlement modifiant l'annexe B du règlement de zonage N°142 afin d'ajouter un usage dans la zone 12.1-AF**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement N° 142, le 4 février 1991 et que celui-ci est entré en vigueur le 28 mars 1991

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier ce règlement;

**ATTENDU** que le Conseil municipal souhaite apporter diverses modifications au règlement N° 142 afin d'ajouter un usage dans la zone 12.1-AF;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné avant l'adoption de ce règlement, le 7 août 2017, portant le numéro de résolution **2017-08-0186**;

**ATTENDU QUE** ce conseil a adopté un premier projet de règlement lors d'une séance ordinaire en date du 7 août 2017;

**ATTENDU QU'**un avis public de consultation du 8 août 2017 a été publié dans le journal InfoDimanche dans son édition du 9 août 2017;

**ATTENDU QU'**il s'en est suivi une assemblée publique de consultation le 5 septembre 2017 relativement au premier projet de règlement;

**ATTENDU QUE** suite à l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement numéro 403;

**ATTENDU** que le second projet de règlement N°403 a été adopté lors de la séance du conseil du 5 septembre 2017;

**ATTENDU** que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU** l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro 403 publié le 6 septembre 2017;

**ATTENDU** l'avis public du 20 septembre 2017 par lequel le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, annonce n'avoir reçu dans les délais prescrits aucune demande valide pour demander la tenue d'un scrutin référendaire de la part des personnes habiles à voter, et qu'en conséquence, le règlement N°403 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU** que conformément à l'article 445 du C.M. tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement au moins deux jours juridiques avant son adoption, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Jean-Guy Raymond et résolu :

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 403 intitulé «RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 142 AFIN D'AJOUTER UN USAGE DANS LA ZONE 12.1-AF» tel que suit :

### **DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

<b>Article 1 : <u>Préambule</u></b>
-------------------------------------

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **Article 2 : Personnes assujetties**

Le présent règlement assujettit à son application toute personne morale, de droits publics ou de droits privés et toute personne physique. Le gouvernement, ses ministères et mandataires sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19-1).

## **Article 3 : Invalidité partielle**

Le conseil municipal de Saint-Modeste décrète l'adoption du présent règlement dans son ensemble et également article par article, de manière à ce que si un article de celui-ci devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer.

## **DISPOSITIONS MODIFICATIVES**

### **Article 4 :**

Une nouvelle note sera ajoutée à l'annexe B «cahier de spécifications» du Règlement de zonage qui se lira comme suit :

«**Note 13** : Est autorisée la construction d'un garage-entrepôt pour le remisage et l'entretien d'équipements sylvicoles sous réserve que ces équipements appartiennent au propriétaire du terrain où celui-ci sera construit. De plus la nouvelle construction devra être localisée dans la moitié Nord-Est du terrain».

### **Article 5 :**

La note 13, «N-13» est ajouté dans la colonne 12.1-AF vis-à-vis *Usage spécifiquement autorisé*;

## **DISPOSITION FINALE**

### **Article 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Pas d'affaires nouvelles.

## **10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Émile-Olivier Desgens de lever la session à 21 h 05.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire